



CRITERIUM FEDERAL DEPARTEMENTAL

Saison 2016/2017

RESUME

Ce dossier a été réalisé sur la base du règlement du critérium fédéral départemental présent sur le site internet du comité départemental de tennis de table.

AUTEUR

Florian BEAUDRON

Table des matières

Article 1 :	2
Article 2 : Déroulement sportif.....	2
Article 3 : Constitution des divisions	2
Article 4 : Placement des joueurs.....	2
Article 5 : Durée des parties	2
Article 6 : Montées et Descentes	2
Article 7 : Forfaits	3
Article 8 : Inscriptions.....	3
Article 9 : Sanctions.....	3
Article 10 : Rappel d'un point de règlement.....	3
Article 11 :	3
Annexe 1.....	4
Annexe 2.....	5

Pour les règlements Régionaux et Nationaux, se reporter aux « Règlements Fédéraux » de la F.F.T.T.

Article 1 :

Organisation sportive (voir annexes 1 & 2)

Article 2 : Déroulement sportif

Par groupe de 16 avec classement intégral de 1 à 16 (si le nombre d'engagés est inférieur à 16 dans une division, la commission concernée se réserve le droit de modifier la formule de l'épreuve).

Article 3 : Constitution des divisions

- ✓ Pour le premier tour les divisions sont constituées à partir des résultats de la saison précédente, de la manière suivante :
- ✓ Les montées au dernier tour de la division inférieure (sauf si changement de catégorie)
- ✓ Si un joueur n'a pas participé lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.
- ✓ Complétées par le classement aux points du critérium fédéral et éventuellement des nouveaux inscrits d'après leur classement (voir annexe 1)
- ✓ Poussins D1. Le vainqueur ou les 2 premiers de la division (selon le nombre d'inscrits, voir annexe) intègre la D1 benjamins au tour suivant.
- ✓ Un Poussin qui descend de D1 Benjamin réintègre la D1 Poussin.

Article 4 : Placement des joueurs

La commission compétente choisit de placer les joueurs dans chaque division :

- ✓ Soit selon les résultats du tour précédent (places), si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.
- ✓ Soit à partir du dernier classement national officiel diffusé.

Article 5 : Durée des parties

Pour toutes les divisions et à tous les échelons, les parties de poules et de tableau se disputent au meilleur des 5 manches.

Article 6 : Montées et Descentes

(voir annexe 2)

Article 7 : Forfaits

Forfait excusé : descente dans la division inférieure.

Forfait non excusé : Amende + descente dans la division inférieure + Perte de la première partie.

Pas de forfait général même en cas de plusieurs forfaits.

Article 8 : Inscriptions

Possibilité de s'inscrire jusqu'au 4ème tour.

Article 9 : Sanctions.

Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :

- ✓ Forfait à partir du mercredi soir 17h00 précédant l'épreuve :
 - ❖ Amende de 10€ pour les jeunes
 - ❖ Amende de 15€ pour les Seniors.
- ✓ Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amendes identiques plus perte de sa première partie.

Un certificat médical présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions.

Article 10 : Rappel d'un point de règlement.

Retard à tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie et marque 0 (zéro) point mais il peut disputer les parties lui restant à jouer.

Article 11 :

Repêchages jusqu'au mercredi soir pour les jeunes, jeudi soir pour les seniors.

Article 12 : Engagement

Utilisez exclusivement le mémento téléchargeable sur le site du CD.

Annexe 1

Ventilation des nouveaux joueurs dans les divisions au 1 ^{er} tour *

MESSIEURS

Division	SENIORS	JUNIORS	CADETS	MINIMES	BENJAMINS
D1	De 20 à 14	> 11	> à 8	> = 7	> 6
D2	14 à 11	11 à 8	8 & 6	6	5
D3	11 à 8	8 à 6	6 & 5	5	5
D4	8 à 5	5	5	5	5

Possibilité de modification selon le nombre d'inscrits

DAMES

Etude en fonction du nombre d'inscrites dans chaque catégorie.

Inscription au 2^{ème} et 3^{ème} tour :

Même tableau que ci-dessus mais avec une division en moins.

Annexe 2

ORGANISATION SPORTIVE A L'ECHELON DEPARTEMENTAL

<u>MESSIEURS</u> SENIORS JUNIORS CADETS MINIMES BENJAMINS	D 1 1 Groupe de 16 2 montées en Région	D 2 2 Groupes de 16 2 montées en D1 par groupe	D 3, D4 ect...	Dernière division Nombre d'engagés : < 16 par groupe X montées par groupe En fonction du nombre dans la division.
POUSSINS	D1 Nombre d'engagés : <= 10 : 1 montée en D1 BG > 10 : 2 montées en D1 BG			
<u>DAMES</u> SENIORS JUNIORS CADETTES MINIMES BENJAMINES	D 1 1 montée en Région à chaque tour			

Messieurs : Au dernier tour, une seule montée en Région pour les catégories jeunes.